



Association Septèmoise pour  
la Réduction des Nuisances  
de l'Autoroute

**Réflexion de l'Association Septèmoise pour la Réduction de  
Nuisances de l'Autoroute, (alias Chutt.org) membre FNE 13 et  
ATMOsud  
au  
PPBE4 de la Métropole Aix-Marseille Provence**

**Les points positifs de cette consultation et du PPBE**

**1 - information**

La Métropole a cherché à informer au maximum de cette consultation: conférence de presse, réunion des associations en plus de la publication dans le journal. Quand c'est bien, il faut le dire.

**2 - un projet dans une globalité**

La Métropole dans son projet de PPBE a fait l'effort de rappeler les actions des autres collectivités (Marseille et le département) et celles de l'Etat.

C'est intéressant car les bruits d'une infrastructure de l'Etat peuvent venir aggraver ceux d'une infrastructure d'une autre personne publique. Par exemple, à Septèmes, pour un riverain de la RD59 qui longe l'autoroute, quelle est l'origine du bruit de trafic routier, c'est impossible à différencier.

Merci d'ajouter dans la version finale du PPBE4 la magnifique voie verte (piétons, trottinettes et vélos) qui relie la cité de La Gavotte-Peyret au rond-point Tubié, route vers le collège. Quand c'est bien, il faut le dire.

**3 - gratuité des transports RTM**

La Métropole annonce, hors PPBE4, la gratuité des transports RDT-RTM, maintenant fusionnés, pour les enfants de moins de 10 ans, et les personnes de plus de 65 ans au 1er septembre 2025. Quand c'est très bien, il faut le dire et le redire. Merci d'intégrer cette mesure dans la version finale.

4 - écran acoustique Basse bédoule, enfin !

4-1 La mesure décidée en 2012 est enfin mise en œuvre. C'est une mesure du PPBE4 de l'Etat, mais la Métropole et la commune de Septèmes participent financièrement. Merci à la Métropole et à la commune pour cette aide financière. Nous serons vigilants à ce que cet écran soit absorbant.

4-2 Une réserve cependant, l'Etat fait construire cet écran d'un côté mais pas de l'autre. C'est juridiquement correct, mais absurde et injuste. C'est l'illustration parfaite de la formule : "L'expert, c'est celui qui se trompe selon les règles".

A Septèmes, nous aurons au final deux situations équivalentes, la Basse bédoule, et la Haute bédoule, où il n'y aura un écran acoustique que d'un côté.

C'est beaucoup pour un même lieu et il ne faudra pas s'étonner des conséquences politiques, culturelles et sociales.

## **Les points négatifs de cette consultation et du PPBE**

1 - hors délai

Le PPBE 3 s'achevait en 2023, la consultation du PPBE4 aurait dû se dérouler lors de la dernière année du PPBE opérationnel. La Métropole n'a pas respecté ses obligations communautaires, causant un préjudice à la population dont les adhérents d'associations, comme Chutt.org. Notre association envisagera, le cas échéant, de demander des dommages-intérêts en justice.

2 - non prise en compte des voies faisant l'objet d'un transfert  
Plusieurs lois et règlements ont conduit la Métropole à accroître le nombre de voies dont elle a la charge. La Métropole a décidé que ces voies seraient exclues du PPBE4. A Septèmes, c'est le cas de l'avenue du 8 mai 45, sur certaines portions d'ailleurs.

Le PPBE est quasiment illisible pour la population qui reprend pour 5 ans de bruit. Il est illégal car la collectivité s'est affranchie de son obligation avec beaucoup de légèreté.

Si la version définitive du PPBE n'est pas modifiée, notre association se réserve le droit d'attaquer en justice la délibération.

### 3 - irrégularité d'urbanisme non réparée

Les terrains du chemin de la Haute bédoule, dans la bande des 100 mètres, ont été rendus constructibles lors d'une modification du PLU en 2012 sur la base d'une erreur. Le texte de la Métropole indique qu'un aménagement réduisant le bruit de l'autoroute n'est pas nécessaire car les terrains riverains sont en contre-bas. Or, ils sont en contre-haut, et subissent un bruit maximal. Les services ont confondu la Haute bédoule en hauteur par rapport au niveau de l'autoroute avec la Basse bédoule en dévers par rapport au niveau de l'autoroute.

La Métropole, et l'Etat qui a validé, doivent réparer cette erreur, même si l'infrastructure est celle de l'Etat. Les dommages de travaux publics ne se prescrivent pas. Si cette situation n'est pas corrigée, notre association se réserve le droit d'obtenir réparation en justice.

### 4 - réduction du nombre de camions

Les bruits de roulement des camions sont les plus sonores. Or, ces derniers ne cessent de croître.

4-a La Métropole n'a pas pris les mesures pour constituer des entrepôts hors agglomération, et faire transiter par des camionnettes.

4-b La Métropole maintient un terminal conteneur en quasi-centre ville, alors que le GPMM a un terminal conteneur sur les Bassins Ouest.

4-c Dans les données de trafic, certes pas du ressort direct de la Métropole, les données sur les camions sont souvent absentes, le seuil maximal de bruit étant largement dépassé; or, elles sont particulièrement importantes.

Quand on s'en étonne, on nous répond: "vous êtes déjà en violet (couleur maximale de la carte de bruit stratégique), dans le pire".

Nous demandons de la vigilance sur ce point, et de la rigueur dans la méthodologie.

### 5 - l'impasse des nuisances de la zone de Plan de Campagne

La zone de Plan de Campagne est à l'origine de 50% du trafic routier subi par Septèmes. Une véritable réflexion devrait être ouverte sur

l'application du principe "pollueur-payeur" en ce qui concerne une des premières zones commerciales de France.

Une réflexion ... et pas des décisions à l'emporte-pièce comme celle de créer un Pole d'échange multi-modal, à côté d'un autre qui existe à 3 km de là. Le projet de créer une halte ferroviaire, d'artificialiser des sols pour plus de parkings et de voitures, tout cela sans la moindre protection pour les habitants de la commune voisine, et les riverains de l'autoroute à Septèmes, pose question.

#### 6 - enterrer les bretelles aériennes

L'échangeur A7-A51 sur la commune de Septèmes dispose d'une magnifique bretelle aérienne. En matière de diffusion de bruit, on ne fait pas mieux. Merci à la Métropole d'intervenir auprès de l'État pour enterrer cet ouvrage désuet des années 60 qui faisait la fierté des ingénieurs de travaux publics mais le malheur des populations.

#### 7 - et les autres sources de bruit

A juste titre, la Métropole concentre son effort sur le trafic routier. Toutefois, une vigilance s'impose sur des ensembles industriels qui se logent à côté de grandes infrastructures routières, ou industrielles, masquant leur bruit. Les data centers avec leurs énormes climatisations génèrent 5db le jour, et 3 db la nuit

#### 8 - inadaptation de l'observatoire sonore

8 -1 Un véritable observatoire intègre un collège Entreprises, et un collège Associations. Son management uniquement par des élus, avec un budget uniquement public, est insuffisant, et donc inefficace.

8 - 2 L'observatoire dispose de 10 radars sonores.

Nous suggérons qu'en annexe du PPBE4 figure précisément leur contribution à la CBS.

8 - 3 Nous demandons un radar sonore sur l'A51, entre Aix et Marseille, ou sur la partie A7.

En conclusion, ce projet de PPBE4 n'est pas à la hauteur des enjeux, des "préjudices" pour reprendre la formule du Président FNE13 en ce qui concerne Septèmes. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.